



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-111

APPROBATION DES PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES
DU MARCHE DE CREATION
ET IMPRESSION DE SUPPORTS DE
COMMUNICATION DANS LE CADRE
DU GROUPEMENT DE COMMANDE
ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 27 juin 2016 et affichée le
27 juin 2016.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 12 JUL 2016

LE MAIRE



Pour le Maire
l'Adjointe déléguée

Paulette LACPATIA

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq juillet, le
Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après
convocation légale sous la présidence de Mme Paulette
Lacpatia, 1^{ère} Adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe,
Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert
3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe,
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed
Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude
Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,
Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona,
M. Wilfrid Cerveaux, Mme Anne-Laure Boyer,
Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel
Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet,
M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Sonia Bitaut (par
Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par
M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par
Mme Annick Le Toullec), Mme Dorisca Tiburce (par
M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante (par
Mme Anne-Laure Boyer), M. Brandon Incana (par
M. Alain Iafar). Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul
Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine
Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhourri
à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s) : M. Olivier Hoarau, M. Hary Auber (absent
excusé), Mme Firose Gador.

.....
.....

**APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ DE
CREATION ET IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DANS LE
CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 25, 67 à 68 et 78 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » du mardi 21 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché de création et d'impression de supports de communication dans le cadre du groupement de commande entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale,

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les principales caractéristiques du projet de marché comme suit :

Lot 1 : Conception de supports de communication	Lot sans minimum et sans maximum
	Montant estimatif des commandes : 120 000 € HT annuel.
Lot 2 : Impression de supports de communication	Lot sans minimum et sans maximum
	Montant estimatif des commandes : 180 000 € HT annuel.
Lot 3 : Impression de supports de communication - lot réservé à une entreprise adaptée et d'insertion par l'économique en application de l'article 13 du décret 2016-360 en date du 25 mars 2016	Lot sans minimum et avec un maximum de 40 000 € HT annuel.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres et pour le compte du groupement de commande formé entre la Ville et le C.C.A.S.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Pour le Maire
l'Adjointe déléguée
Paulette LACPATIA

APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE DE CREATION ET IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE C.C.A.S.

Les actions et manifestations organisées par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale font l'objet de communication auprès des administrés.

Les supports sont variés : banderoles, flyers, panneaux d'affichage rigides, vêtements,...

Afin de permettre la commande de ces supports de communication, il convient de retenir un ou plusieurs prestataires dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande en application de l'article 78 du décret 2016-360 en date du 25 mars 2016.

Le marché est alloté comme suit :

Lot 1 : Conception de supports de communication

- Lot sans minimum et sans maximum
- Montant estimatif des commandes : 120 000 € HT annuel.

Lot 2 : Impression de supports de communication

- Lot sans minimum et sans maximum
- Montant estimatif des commandes : 180 000 € HT annuel.

Lot 3 : Impression de supports de communication - lot réservé à une entreprise adaptée et d'insertion par l'économique en application de l'article 13 du décret 2016-360 en date du 25 mars 2016

- Lot sans minimum et avec un maximum de 40 000 € HT annuel.

Lot 4 : Mise sous plis de documents - lot réservé à une entreprise adaptée et d'insertion par l'économique en application de l'article 13 du décret 2016-360 en date du 25 mars 2016

- Lot sans minimum et avec un maximum de 20 000 € HT annuel.

La consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les principales caractéristiques du projet de marché, et
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres et pour le compte du groupement de commande formé entre la Ville et le C.C.A.S.

Affaire suivie par DAG – Service Achats-Marchés

